



Communiqué de presse – Sarcelles, le 4 avril 2022.

LE CHÈQUE-VACANCES FÊTE SES 40 ANS !

Quatre décennies au service des vacances pour tous

Le 26 mars 1982, l'Agence nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV) est créée avec l'objectif ambitieux de développer un ensemble de services et d'aides pour favoriser le départ en vacances du plus grand nombre.

Depuis, l'ANCV ne cesse de se développer et d'innover pour soutenir les publics exclus des vacances et donner un coup de pouce au départ en vacances. Aujourd'hui, les Chèques-Vacances bénéficient à plus de 4,5 millions de Français, 11 millions de personnes en comptant les membres de leurs familles.

« Donner l'accès aux vacances pour tous, que ce soit avec les Chèques-Vacances ou les programmes ciblés d'action sociale de l'ANCV, est plus que jamais essentiel après deux ans de pandémie. Nous sommes fiers de porter cette ambition depuis 40 ans, avec la conviction que, demain, le tourisme sera toujours un facteur de cohésion sociale et d'inclusion. » - Frédéric Vigouroux, président du Conseil d'administration de l'ANCV

Les Français et le Chèque-Vacances : une histoire qui dure

Depuis 40 ans, le Chèque-Vacances accompagne les Français dans leurs envies d'évasion partout en France : hébergement, restauration, voyages et transport, culture et découverte, loisirs sportifs... Proposé par les entreprises de toute taille à leurs salariés, il représente un coup de pouce financier pour ses bénéficiaires qui peuvent l'utiliser, partout en France, auprès d'un large réseau professionnel du tourisme et des loisirs.

Le Chèque-Vacances Connect

Connu de tous les Français, le Chèque-Vacances a fait du chemin depuis sa création. Aujourd'hui, pour répondre aux nouveaux usages et aux besoins de tous, il se décline sous forme 100 % digitale avec le Chèque-Vacances Connect. Désormais, il est possible de réserver et de payer ses vacances ou ses loisirs en quelques clics, via l'application mobile, sans contact, utilisable dans toutes les situations de paiement : sur place, à distance ou en ligne.

40 ans de lutte contre la fracture touristique

L'ANCV consacre chaque année, l'intégralité des excédents de l'activité du Chèque-Vacances à des programmes d'action sociale. Parmi ceux-ci : Départ 18:25 pour les jeunes et Seniors en Vacances pour les personnes âgées, qui bénéficient chaque année à des milliers de Français, leur permettant de partir en vacances, et pour certains pour la première fois !

Et si la pandémie a bousculé nos habitudes et a eu un impact très fort sur la filière touristique, quasiment à l'arrêt pendant de longs mois, s'accorder du temps pour soi, pour ses loisirs reste

essentiel. Dès le début de la crise, l'ANCV a mené des actions d'urgence pour aider les publics les plus fragiles et les professionnels du tourisme et des loisirs.

A propos de l'ANCV

L'Agence Nationale pour les Chèques-Vacances (ANCV), établissement public de l'Etat, est chargée de la mission de service public consistant à favoriser l'accès du plus grand nombre aux vacances.

L'ANCV met en œuvre cette mission au moyen d'une gamme de services et d'aides :

- le Chèque-Vacances, titre de paiement destiné à payer les prestations de service liées aux vacances et aux loisirs, qui bénéficie à 4,5 millions de salariés, d'agents publics, de travailleurs indépendants et de chefs d'entreprise, soit 11 millions de personnes en comptant les membres de leurs familles. Il est attribué par les comités sociaux et économiques des entreprises ou par les employeurs selon un critère social : les salariés dont la rémunération est la plus faible reçoivent davantage de Chèques-Vacances;

- les aides à la personne, qui ont permis de soutenir en 2020 le départ en vacances de 290 000 de nos concitoyens les plus fragiles : familles en difficulté économique et sociale, seniors isolés, jeunes en difficulté ou en insertion, personnes en situation de handicap... Ces aides sont mises en œuvre en partenariat avec 4 300 associations, collectivités territoriales et organismes sociaux, qui accompagnent les bénéficiaires sur le terrain. L'ANCV consacre l'intégralité des excédents de l'activité du Chèque-Vacances à ces programmes d'action sociale, qui combinent aide financière et accompagnement.

Contact presse ANCV : Muriel Droin

Tél : 06 74 76 37 40 – Mail : mdroin@ancv.fr
<https://ancv.com>